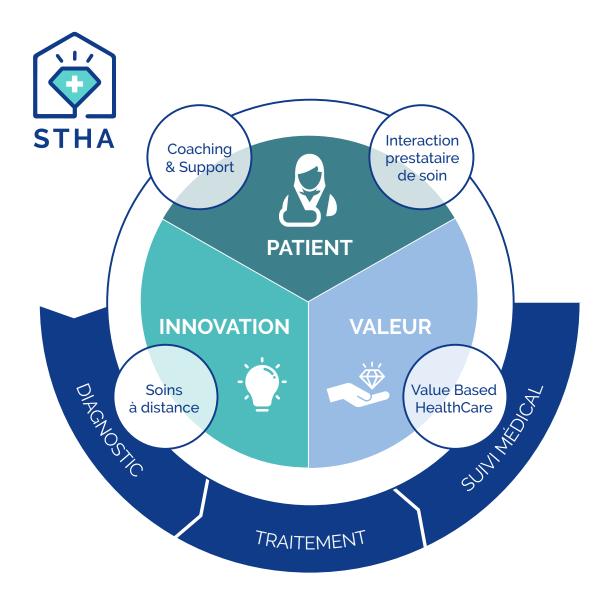


Les acteurs et prestataires STHA (Services & Technologies Home Assistance) sont des partenaires qualifiés et spécialisés qui s'engagent à fournir des services techniques avec des dispositifs médicaux et à soutenir le suivi de la thérapie du patient. Pour ce faire, ils s'appuient sur trois piliers : le patient, l'innovation et la valeur.









1. Le patient

Le fournisseur de STHA vise à améliorer la qualité de vie du patient grâce à un service qui répond au niveau de qualité le plus approprié.

La mission du prestataire STHA est de contribuer à l'efficacité de la thérapie prescrite au patient et à la qualité de vie de ce dernier tout au long de son traitement. Cela se fait en guidant le patient et en le rendant acteur de son propre traitement. Dès la phase de diagnostic et tout au long de la prise en charge du patient à domicile, le prestataire STHA veille à ce que les protocoles de soins établis par le prescripteur soient respectés. Plus précisément, cela signifie :



en utilisant la technologie médicale appropriée avec chaque patient ;



la coordination des soins à domicile en coopération avec les équipes médicales, y compris la connaissance spécifique des dispositifs et accessoires médicaux prescrits;



fournir des programmes d'accompagnement et de soutien personnalisés au patient

Le prestataire STHA s'engage donc à soutenir le patient en lui permettant de réaliser son traitement à domicile conformément à la prescription médicale. À cette fin, le prestataire STHA travaille en étroite collaboration avec des professionnels de la santé qualifiés, sans préjudice de leurs prérogatives et responsabilités respectives.

Par conséquent, les responsabilités de l'acteur et du fournisseur de STHA sont les suivantes :



installer et mettre en service correctement les dispositifs médicaux nécessaires à la thérapie.



éduquer le patient et le(s) soignant(s) éventuel(s) sur l'utilisation correcte des dispositifs médicaux et des aides mis à la disposition du patient.



le respect des protocoles de sécurité, de maintenance et de qualité applicables à ces produits.



suivre et motiver le patient de manière régulière en fonction de ses besoins.



être suffisamment disponible pour assurer les besoins inhérents à l'utilisation de ces produits afin de réaliser la thérapie prescrite, par exemple, en cas de défaut, assurer une réparation ou un remplacement rapide et approprié.

Toutes ces questions sont détaillées par groupe de produits et/ou par thérapie dans un sous-guide d'accompagnement, qui est élaboré par le secteur et doit être approuvé par l'AFMPS (Agence fédérale des médicaments et des produits de santé).

Enfin, l'acteur et le prestataire STHA peuvent, si nécessaire, proposer des services pour faciliter le déplacement des patients à l'étranger via les réseaux internationaux, simplifier les démarches administratives liées à la thérapie, assister les professionnels de santé qualifiés et assurer une facturation conforme aux exigences des agents payeurs.







2. Innovation

Pour que le financement du nombre croissant de patients chroniques reste dans les limites budgétaires, l'innovation est inévitable.

Dans ce contexte, l'acteur STHA tient compte de l'évolution des soins de santé et des progrès techniques en matière d'accompagnement personnalisé et de téléassistance. Il s'engage à promouvoir les meilleures techniques chaque fois qu'un service est fourni au patient en dehors de l'hôpital. Il dispose également d'une expertise suffisante en matière de technologies de diagnostic et de traitement médical, de télésurveillance et de soutien à la motivation. Cette expertise facilite le suivi des patients.

L'acteur et le fournisseur de STHA veilleront à ce que les dispositifs médicaux, les accessoires et les services liés au transfert d'informations soient utilisés de manière éthiquement responsable afin de soutenir de manière optimale les patients et les professionnels de santé qualifiés, tout en respectant les réglementations locales en matière de protection des données.



3. Valeur

L'acteur STHA s'engage dans un processus d'amélioration continue conduisant à l'évolution permanente de ses services et de l'organisation afin de répondre aux attentes des patients, des professionnels de santé et des autorités compétentes.

La procédure d'autocontrôle mise en œuvre par les acteurs STHA en fait des acteurs à forte valeur ajoutée pour leurs patients. L'autocontrôle vise à garantir la qualité de la formation des prestataires STHA, la rigueur des procédures qu'ils appliquent, l'évaluation continue de leurs méthodes de travail et les programmes d'orientation personnalisés. Tout cela est nécessaire pour répondre et même dépasser les exigences imposées par les réglementations en vigueur.

Outre la qualité des services qu'ils fournissent, l'acteur et le fournisseur de STHA accordent une place centrale à la valeur dans tout ce qu'ils font, notamment pour contribuer à la maîtrise des coûts de la santé. Leur valeur ajoutée réside également dans leur capacité à faciliter et à soutenir l'utilisation par le patient de la technologie médicale prescrite, en tenant compte des considérations budgétaires ainsi que du profil et des besoins du patient, conformément à la prescription médicale.

LA MAXIMISATION DE LA VALEUR D'UN ACTEUR STHA ET DES ACTIVITÉS ASSOCIÉES EST EXPRIMÉE PAR LA FORMULE SUIVANTE :

Valeur =	Résultats qui comptent pour le patient
	Coûts pour le système de santé







Cette charte est signée par les membres beMedTech suivants qui fournissent des activités STHA :

























